

Session ouverte du Conseil de Sécurité
Les conflits, le maintien de la paix et la parité entre les sexes

La République de Bulgarie salue ce débat public sur les conflits, le maintien de la paix et la parité entre les sexes. Je souhaite me joindre à mes collègues pour vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante réunion aujourd'hui.

Nous rendons hommage tout particulier au Secrétaire général adjoint (Département des opérations de maintien de la paix) M. Jean-Marie Guehenno, à la Sous-Secrétaire générale et Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, Mme Angela King, ainsi qu'à la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), Mme Noeleen Heyzer.

Le représentant de l'Union européenne va bientôt faire une déclaration détaillée. La République de Bulgarie appuie cette déclaration. Je me limiterai donc à faire quelques remarques supplémentaires.

Ce débat public va porter l'attention sur la position des femmes dans les situations de conflit, ainsi que sur leur participation active à la prévention des conflits et la résolution des conflits, ainsi qu'à la consolidation de la paix.

Les populations civiles souffrent le plus des conséquences humaines des conflits. Dans de telles situations, les femmes, les enfants et les personnes âgées sont les plus vulnérables. Ils sont exploités et ciblés souvent délibérément, en tant qu'arme stratégique. Ce sont les femmes et les fillettes qui constituent un nombre disproportionné des civils affectés par les conflits armés. Elles souffrent de déplacement forcé, de la traite, de la torture et de la violence y compris sexuelle.

Les femmes et les fillettes représentent la majorité des populations de réfugiés et de personnes déplacées et elles continuent d'être en situation de risque même après les conflits, car les normes internationales en matière des droits de l'homme et les normes humanitaires qui devraient garantir leur sécurité ne sont que très rarement appliquées.

Les femmes ne sont pas seulement victimes dans les situations de conflit: elles peuvent jouer un rôle essentiel dans leur résolution et dans la reconstruction. La pleine représentation des groupes de femmes à tous les niveaux des négociations est fondamentale pour instaurer une paix et une sécurité durables.

Dans toutes les phases des missions de maintien et de consolidation de la paix, la présence des femmes doit être visible et constante. Bien qu'encore sous-représentées dans les postes de décision, les femmes ont commencé à participer activement à la résolution des conflits, au maintien de la paix et à la reconstruction. Il importe de créer les conditions qui leur permettent d'être davantage parties prenantes et de les encourager à y participer activement. Il est également essentiel de maintenir les services sociaux de base, en particulier pour les femmes et les enfants, dans les situations faisant suite à un conflit.

La cohésion sociale, nécessaire à la stabilisation des États qui sortent d'une situation de conflit ou qui en sont menacés, est favorisée par l'égalité entre les femmes et les hommes et le respect de leurs droits. La reconstruction des institutions démocratiques et de la vie politique et publique d'un pays doit s'accompagner de la participation des femmes au processus de décision, dans un souci de parité.

Il importe donc que les forces de maintien de la paix soient sensibilisées et formées pour prendre en compte dans leurs missions les besoins spécifiques de protection. Les soldats de la paix – les militaires, la police civile et les fonctionnaires civiles – devraient être formés sur les questions concernant les femmes. La formation doit être axée sur le code de conduite, ainsi que sur l'étude de la Convention de l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

L'adoption de la résolution 1325 (2000) explore la manière de faire face aux expériences différents que vivent les femmes en période de conflits armés et de répondre à leurs besoins particuliers, y compris le respect et la promotion de leurs droits fondamentaux.

La question des femmes dans les conflits a été en effet un des domaines importants du Programme d'action de Beijing, et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale destinée aux femmes, à l'égalité, au développement et à la paix.

En conclusion, nous croyons que le présent débat du Conseil de sécurité constitue un pas important pour la protection des femmes dans les conflits armés et pour la réalisation de leur potentiel comme un élément important de la solution. Le Conseil devrait envisager des moyens concrets afin de protéger les droits fondamentaux des femmes pendant les conflits armés et assurer leur participation adéquate et leur représentation suffisante aux activités de maintien de la paix.